



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #DM-2024-08

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du Conseil municipal, qui sera tenue le mardi 7 mai 2024 à 20h00, en la salle du Conseil, située au 390, rue Notre-Dame à Saint-Hugues, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # DM-2024-08 relative à la hauteur d'une clôture projetée sur le lot 2 707 612 correspondant plus précisément à la propriété du 165 rue Lafontaine.

Cette demande consiste plus précisément à autoriser, une clôture d'une hauteur de 8 pieds (2,44m) en cours latérale et arrière.

En vertu des dispositions présentes au paragraphe b) de l'article 12.3.5 du règlement de zonage no. 269-06, la hauteur maximale d'une clôture située en cour latérale ou en cour arrière est de 1,8 mètre.

La dérogation mineure serait ainsi de 0,64m.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 mai 2024.

Carole Thibeault

Carole Thibeault
Directrice générale
17 avril 2024